



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives

**Déclaration présentée par l'Association pour la promotion
des personnes retraitées – l'International Federation
of Alzheimer's Disease and Related Disorders Societies,
Global Action on Aging, Gray Panthers, HelpAge
International, Instituto Qualivida, le Conseil international
de l'action sociale, la Fédération internationale de la vieillesse,
l'International Longevity Center Global Alliance et le Réseau
international pour la prévention de la maltraitance
des personnes âgées, organisations non gouvernementales
dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique
et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social



Déclaration

Introduction : les femmes dans un monde vieillissant

En 2050, le monde comptera 2 milliards de personnes âgées, dont la majorité sera des femmes. Sur la base des chiffres actuels du « World population prospects: the 2012 revision » du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, on compte 84 hommes pour 100 femmes de plus de 60 ans. La proportion de femmes augmente avec l'âge. Pour 100 femmes âgées de 80 ans ou plus dans le monde, on ne compte que 61 hommes. La plupart des personnes âgées vivront dans les pays en développement, où ce vieillissement de la population apparaît plus rapidement. Aujourd'hui, près des deux tiers de l'ensemble des personnes âgées vivent dans les pays en développement et cette proportion passera à quatre cinquièmes en 2050.

Le vieillissement de la population, les femmes et les objectifs du Millénaire pour le développement

Le fait de ne pas prendre en compte le vieillissement de la population mondiale dans les objectifs du Millénaire pour le développement a limité la capacité de ces derniers de garantir que les filles et les femmes de tous âges profitent d'initiatives visant à atteindre les objectifs en matière d'égalité entre les sexes et dans les autres domaines de développement.

Les inégalités fondées sur le sexe tout au long d'une vie se traduisent souvent par les sévices, les abus financiers et la discrimination dont sont victimes les femmes âgées. Cette discrimination fondée sur le sexe est souvent aggravée par la discrimination fondée sur l'âge qui est largement répandue dans toutes les régions du monde. Cette forme de discriminations multiples, c'est-à-dire fondées sur le sexe et l'âge, et les inégalités qui en résultent, n'ont pas été reconnues lors des évaluations des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Cette réalité n'apparaît nulle part plus clairement que dans le domaine de la violence contre les femmes. En vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il est essentiel de mettre un terme à la violence contre les filles et les femmes. L'incapacité à prévenir la violence à l'égard des femmes constitue un obstacle majeur au développement des filles et des femmes à chaque étape de leur vie, ainsi qu'au développement de la société en général.

La prévention de la violence contre les femmes a été reconnue par le Secrétaire général et la Commission de la condition de la femme comme un élément essentiel à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement (voir [E/2013/27-E/CN.6/2013/11](#)). La Commission de la condition de la femme a également reconnu le risque de violence auquel les femmes âgées sont confrontées. Elle a par ailleurs souligné la nécessité urgente de lutter contre la discrimination et la violence à leur égard, en particulier à la lumière de la proportion croissante de personnes âgées de la population mondiale dans les conclusions concertées du Rapport sur les travaux de la cinquante-septième session (ibid.).

Une révolution des données est nécessaire

Toutefois, l'absence de dispositions exigeant la collecte et la ventilation des données pour tous les groupes d'âge dans les objectifs du Millénaire a posé un obstacle majeur à la collecte et à l'utilisation de données au niveau du pays, avec des indicateurs et des interventions ciblés sur les groupes d'âges jeunes et excluant les femmes âgées.

Il est rare de collecter les données concernant les femmes âgées de plus de 49 ans lors d'enquêtes menées sur la violence contre les femmes. Ce manque d'informations essentielles a des conséquences importantes : cela empêche les États de suivre les progrès accomplis concernant leurs obligations en matière de droits de l'homme et d'une vie sans violence, masque des schémas de violence contre les femmes âgées et entraîne leur exclusion des politiques et programmes de prévention et de réhabilitation.

Il est essentiel que ces obstacles et défis soient reconnus et pris en compte, non seulement dans la phase finale de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement actuels, mais aussi dans la planification du programme de développement durable pour l'après-2015 afin de s'assurer qu'il promeut activement les droits de la femme et l'égalité des sexes pour les filles et les femmes de tous âges.

Vision d'avenir : le cadre de développement durable pour l'après-2015

Le cadre de développement durable pour l'après-2015 doit être fondé sur les droits de l'homme pour les personnes de tous âges, peu importe leurs aptitudes. Tous les objectifs et leurs cibles doivent tenir compte des droits des personnes, à tous les stades de leur vie. Les abus et la discrimination auxquels sont particulièrement confrontées les femmes âgées doivent cesser et être reconnus.

Le cadre pour l'après-2015 devrait intégrer un objectif concernant l'égalité des sexes avec des indicateurs et des cibles qui incluent les personnes de tous âges, peu importe leurs aptitudes.

La révolution en matière de données que réclame le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, mandaté par le Secrétaire général, doit en priorité viser l'amélioration de la collecte et de la communication des données, ce qui garantit que toutes les données, y compris celles relatives à la violence contre les femmes et les filles, sont collectées, ventilées, analysées et diffusées par sexe et ce, pour tous les âges, jusqu'à 100 ans et plus. Les objectifs et cibles adoptés par les États Membres doivent être mesurables, exiger la collecte de données spécifiques sur les groupes âgés et faire l'objet d'un suivi grâce à des mécanismes solides de responsabilité.

Ainsi, le cadre de développement durable pour l'après-2015 sera adapté au monde vieillissant actuel, permettant alors aux gouvernements, aux donateurs, aux organismes des Nations Unies, à la société civile, aux communautés et aux femmes âgées elles-mêmes de relever les défis que posent le vieillissement de la population mondiale et la violence contre les filles et les femmes de tous âges.